

# 10 MILLIONS DE PERSONNES SONT ÉLIGIBLES À LA NOUVELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

A partir du 01 novembre 2019, la nouvelle Complémentaire Santé Solidaire (CSS) remplace à la fois la CMU-C et l'ACS

## POURQUOI LA CSS A-T-ELLE ÉTÉ CRÉÉE ?

**Simplifier** : En regroupant les aides à la complémentaire en un seul dispositif

**Élargir** : Faire passer le nombre de personnes concernées de 7 à 10 millions

**Mieux protéger** : Fin du reste à charge pour les lunettes, soins dentaires, prothèses auditives, certain médicament et d'autres dispositifs médicaux

Une seule demande de CSS par foyer pour couvrir tous les membres de la famille



ameli.fr

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA NOUVELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE ?

Toute personne dont les revenus du foyer ne dépassent pas les montants ci-dessous. **Si vous percevez une aide au logement ou êtes hébergé gratuitement, un forfait logement s'ajoute à vos ressources.**

Pour bénéficier de la nouvelle complémentaire santé solidaire **de façon gratuite** :

COMPOSITION DU FOYER	PLAFOND DE RESSOURCES ANNUELLES
1 personne	9.571 €
2 personnes	14.357 €
3 personnes	17.229 €
4 personnes	20.100 €
Par personne supplémentaire	3.829 €



\*source en provenance de la CNAM

Pour obtenir la CSS en payant une cotisation mensuelle :

COMPOSITION DU FOYER	PLAFOND DE RESSOURCES ANNUELLES
1 personne	12.921 €
2 personnes	19.382 €
3 personnes	23.259 €
4 personnes	27.135 €
Par personne supplémentaire	5.169 €

## COMBIEN COÛTE LA NOUVELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE ?

Elle est gratuite ou requiert une participation financière selon les revenus de votre foyer

Gratuit



Âge au 1er janvier

Coût mensuel

29 ans et moins

8€

30 à 49 ans

14€

50 à 59 ans

21€

60 à 69 ans

25€

70 ans et plus

30€

\*source en provenance de la CNAM



Ressources annuelles cumulées = 29,365 €

**Une famille composée de 5 personnes** âgées de 40, 38, 17, 15 et 10 ans, dont les ressources annuelles cumulées sont de 29.365€ et qui habitent en Bretagne.

Cette famille paie une participation financière pour bénéficier de la CSS car ses ressources sont supérieures à 23.929€ (*plafonds CSS gratuite*) mais inférieures à 32.304€ (*plafonds CSS payante pour 5 personnes*).

**LE COÛT EST CALCULÉ DE LA FAÇON SUIVANTE :**

14€ + 14€ + 8€ + 8€ + 8€ soit **52€ par mois ou 624€ par an** (12 mensualités de 52 euros)

Retrouvez toutes les informations sur la nouvelle Complémentaire Santé Solidaire sur [www.aide-sociale.fr/complementaire-sante-solidaire](http://www.aide-sociale.fr/complementaire-sante-solidaire) et "simulez vos droits à la CSS"